

# **Comité Local d'Information et de Concertation de Château-Arnoux-Saint-Auban**

## **réunion du 26 janvier 2012**

### **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS, SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 26 DECEMBRE 2007

*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

VINCHENEUX Valérie	SECRETAIRE GENERALE SOUS-PREFECTURE 04	Présente
VIGUIER Jean-Marc	SIDPC	Présent
CHIROUZE Vincent	DREAL	Présent
CARRET Thierry	Sdis 04	Présent
BARBARISI Bernard	DDT 04	Présent
SANCEY Olivier	DIRECCTE 04	Présent

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

*Titulaires*

MARTELLINI Patrick	MAIRE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Présent
COMBE Gérard	MAIRIE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Présent
PETRICOLA Serge	MAIRE DE L'ESCALE	Présent
LEUDIER Philippe	MAIRIE DES MEES	Présent
VADOT Pierre-Yves	CONSEIL GENERAL 04	Excusé

*COLLEGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

CARRAZ Gilles	DIRECTEUR ARKEMA	Présent
NESTY Patrick	ARKEMA	Présent

*COLLEGE « SALARIES »*

*Titulaires*

BLANC Philippe	CHSCT ARKEMA	Présent
DUBOIS Thierry	CHSCT ARKEMA	Présent
MANZONI Jean-Marc	CHSCT ARKEMA	Présent
ROVIDA Jean-Michel	CFDT	Présent

*COLLEGE « RIVERAINS »*

*Titulaires*

BELMONTE Augustin		Excusé
RICHAUD Jean-Louis		Présent

*MEMBRE PERMANENT*

SACHER Michel	CYPRES	Présent
---------------	--------	---------

## AUTRES PRESENTS NON DESIGNES

### COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

GIBELIN Jean-Marie	DDT 04	Présent
KIMMEL Pascal	SDIS 04	Présent
VINCHES Pierre	DREAL	Présent

### COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

QUEYREL Brigitte	CASA	Présent
VALLET Anthony	MAIRIE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Présent

La réunion débute à 14h15.

La séance est ouverte par M. Martellini, maire de Château-Arnoux-Saint-Auban, qui copréside le CLIC. Mme Vincheneux, secrétaire général de la sous-préfecture de Forcalquier, présente les excuses de M. le sous-préfet, retenue par d'autres obligations. Mme Vincheneux rappelle les missions du CLIC et présente l'ordre du jour aux participants.

Un tour de table de présentation est effectué.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2010

Il n'y a pas de remarques. Le compte rendu est adopté.

## BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE DU SITE D'ARKEMA

M. Nesty présente un diaporama (voir **annexe 1**)

M. Martellini demande s'il existe des formations pour les sous-traitants et les intérimaires ?  
M. Carraz répond qu'un décret régleme cette formation qui est obligatoire. L'entreprise va au-delà des obligations en organisant différentes actions de sensibilisation qui portent aussi bien sur les aspects techniques, qu'organisationnels et de comportement.  
Toutes les entreprises extérieures sont associées aux programmes « Vision » et « Essentiels ».  
En cas d'accident, une analyse est faite dans les 48 heures (arbre des causes en particulier) et des modifications sont apportées pour que l'évènement ne se reproduise plus. Le CHSCT et l'animateur sécurité de l'usine est présent lors de cette analyse.

Une question est posée à propos du PPI qui est en refonte.

M. Viguier répond que la réflexion sur le nouveau PPI a été initiée au moment de l'exercice du 16 juin 2011. La réécriture se fera par les services de la préfecture à partir d'avril 2012.

## AVANCEMENT DU PPRT

M. Vinches présente la carte des aléas (voir **annexe 2**).

Il apparaît des zones TF+ qui affectent des enjeux :

- ✓ Au sud, la gare et un site d'entreprises sont touchés par le danger généré par la station de compression de l'éthylène.
- ✓ Au nord, la voie ferrée est touchée par les stockages d'HCl anhydre.

De nouvelles études de réduction des aléas doivent être remises pour le 17 février prochain.

## PLANNING POUR LE PPRT

(voir schéma en **annexe 3**)

- Il ne peut pas y avoir de réunion de POA durant la période de réserve électorale : les réunions sont reportées en juin 2012.
- Il doit être organisé trois réunions publiques à Château / L'Escale / Les Mées.
- Une réunion du CLIC est à prévoir en octobre 2012 pour donner un avis sur le projet de PPRT.
- L'approbation devrait se faire pour juin 2013.
- Une prorogation du délai initial va être demandée ; Mme Vincheneux indique que les services de l'État souhaitent se tenir strictement à ce planning.

M. Gibelin précise qu'en ce qui concerne la concertation, des registres doivent être disponibles dans les trois mairies.

M. Martellini estime que l'impact de ce PPRT est important pour les entreprises qui souhaiteraient s'implanter dans la zone.

Mme Vincheneux demande si l'arrivée d'Amarante aura des répercussions sur le PPRT et sa procédure d'élaboration.

M. CARRAZ répond que l'arrivée de l'entité Amarante n'a aucune répercussion à ce niveau.

M. Chirouze tempère en disant qu'à ce stade il n'était pas possible, en raison du manque d'information, d'affirmer que l'arrivée d'Amarante n'aurait aucune conséquence sur le PPRT. Arkema et Amarante devront fournir les informations qui seront nécessaires à la détermination des conséquences au titre du PPRT.

Mme Queyrel s'inquiète de l'impact financier des mesures foncières supplémentaires.

M. Carraz répond que l'impact financier n'est pas encore chiffré, seules les études techniques sont en cours. De plus, Arkema a déjà investi pour diminuer les aléas (mesures complémentaires).

M. Chirouze explique les deux types d'approche : si le site est incompatible avec son environnement, on envisage des mesures complémentaires, financées par l'industriel ; après l'établissement du zonage réglementaire, si le site est compatible avec son environnement (niveau de risque acceptable au sens de la circulaire du 10 mai 2010), des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires, elles sont alors financées par une convention tripartite. Mme Queyrel attire l'attention sur la difficulté à mettre en place cette convention

## PROBLEME D'AUDIBILITE DES SIRENES D'ALERTE

Un diaporama est présenté par M. Nesty (voir **annexe 4**).

Des problèmes d'audibilité ont été constatés lors du dernier test en 2009, sur l'ancien périmètre.

M. Viguier propose que l'audibilité soit à nouveau testée sur le nouveau périmètre dès que le PPI sera finalisé.

M. Martellini s'inquiète car la population ne fait pas la différence entre les sirènes de rappel des sapeurs-pompiers volontaires et la sirène PPI.

M. Sacher rappelle que la sirène PPI retentit pendant environ cinq minutes, ce qui n'est pas le cas des sirènes « pompier », qui ne devraient plus sonner.

M. Sacher fait une présentation du nouveau système d'alerte et d'information de la population (SAIP) : en cas d'accident, les sirènes devraient retentir, mais elles seront complétées avec tout moyen d'alerte disponible et à terme, par des messages sur les téléphones portables.

Le CLIC propose qu'une expérimentation de ce nouveau système d'alerte soit montée sur Château-Arnoux-Saint-Auban.

M. Nesty indique que des audits techniques sont en cours pour mieux gérer les sirènes d'alerte.

M. Carraz signale qu'Arkéma continue à travailler sur la problématique des sirènes relais.

M. Sacher précise qu'en cas d'alerte, il est important que le plan communal de sauvegarde (PCS) soit mis en œuvre. Ce plan existe ici, il permet de relayer l'alerte et compléter sa gestion au niveau communal. Il serait intéressant qu'au moment du test d'audibilité proposé par la préfecture, le volet alerte du PCS soit également activé.

La mairie de L'Escale souhaite qu'un relais à l'alerte soit mis en place sur la commune, même s'il y a peu de personnes directement impactées dans des habitations.

#### INTEGRATION D'UNE NOUVELLE ENTITE SUR LE SITE

M. Carraz expose les projets d'Arkema sur la cession de la branche chlore de l'entreprise à une nouvelle entité, Amarante, filiale du groupe suisse Klesch. Cette idée a été exposée en comité central d'entreprise le 23 novembre dernier ; un nouveau CCE doit se terminer le 2 février, les réponses sont attendues pour cette date.

Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les activités ni sur l'organisation du travail. Le site de Saint-Auban reste Arkema, Amarante sera intégrée pour la fabrication et l'expédition du PVC pâte. L'ensemble des services support de la plate-forme reste sous pilotage Arkéma, le directeur des opérations internes (DOI) reste Arkéma.

Le CHSCT contrôlera le contrat de plate-forme.

L'entité « Amarante Saint-Auban » serait rattaché à l'exploitant « Amarante Lavéra ».

Pour la Direccte, la plate-forme deviendra un site multi-exploitant.

Le PPI de site intégrera les activités d'Amarante.

Les salariés indiquent qu'ils resteront vigilants s'il existe un projet de réduction d'effectif touchant à la sécurité.

M. Carraz répond que ce projet permettra au contraire de stabiliser l'activité sur le site jusqu'en 2015.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### COPRESIDENCE

M. Martellini estime que le CLIC pourrait être présidé uniquement par le sous-préfet.

Mme Vincheneux indique au contraire que Mme la Préfète souhaite que la coprésidence soit maintenue, au regard des caractéristiques particulières de ce territoire et du travail concerté que l'Etat et les collectivités mènent sur ce sujet.

M. Martellini n'y voit pas d'inconvénient.

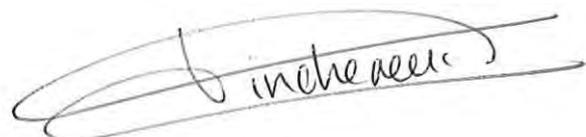
La réunion est close à 15h20.

Les co-présidents du CLIC

Patrick MARTELLINI  
Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban



Valérie VINCHENEUX  
Secrétaire générale  
Sous-Préfecture de Forcalquier



**CLIC du 26 janvier 2012**  
**Mairie de Château Arnoux - Saint Auban**

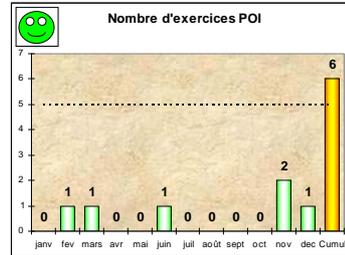
## ***Système de gestion de la sécurité***

---

- Ensemble des études de dangers du site mises à jour entre 2009 et 2011, notamment dans le cadre de l'étude PPRT
- Pour information , 8 dossiers couvrent l'ensemble du site
  - Production de solvants, d'acide chlorhydrique anhydre, de PVC, électrolyse chlore
  - Chaufferie, incinérateurs, parc de stockage
  - Compression éthylène TA / TE
- Ces études permettent de lister et suivre les MMR selon une planification établie pour leur étalonnage et test

## Systeme de gestion de la securite

- POI document operationnel de 2009
- Mise à jour prévue d'ici fin 2012, intégrant :
  - Les modifications techniques du site : arrêt de la chaufferie
  - Les modifications réglementaires
  - Les nouveaux scénarios issus des études de dangers révisées
  - Le Plan d'Urgence Environnement
- Réalisation d'exercices d'entraînement des équipes d'astreinte et d'intervention du site, mis en place du PCEX



3 Nom direction ou émetteur / Titre du document /



## Systeme de gestion de la securite

- Equipes d'interventions inchangées et composées de 5 intervenants, dont un Chef d'Intervention
- Matériel d'intervention du site inchangé
- Exercices réguliers , 2 fois par semaine, d'entraînement des intervenants
  - 107 exercices pour ces équipes en 2011
  - Participation à l'exercice PPI
  - Participation aux 5 exercices POI
  - Thèmes principaux : test du matériel et réseaux, mise en œuvre du matériel, secourisme, aide aux victimes, évacuation...

4 Nom direction ou émetteur / Titre du document /



## Systeme de gestion de la sécurité

- PPI

- Participation à l'organisation et à la réalisation d'un exercice PPI piloté par la Préfecture le 16 juin 2011

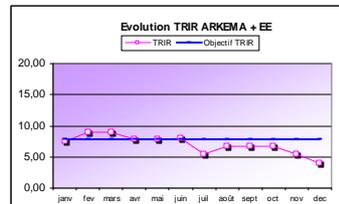
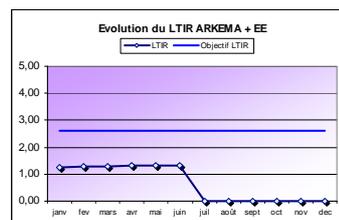
- PSI

- Organisation d'un exercice le 28 septembre 2011 sur Trans Alpes : col de Lus la Croix haute avec participation des Pouvoirs Publics
- Projet 2012 : Trans Ethylène, zone de « la Cassine », St. Auban.

## Systeme de gestion de la sécurité

- Sécurité sur le site

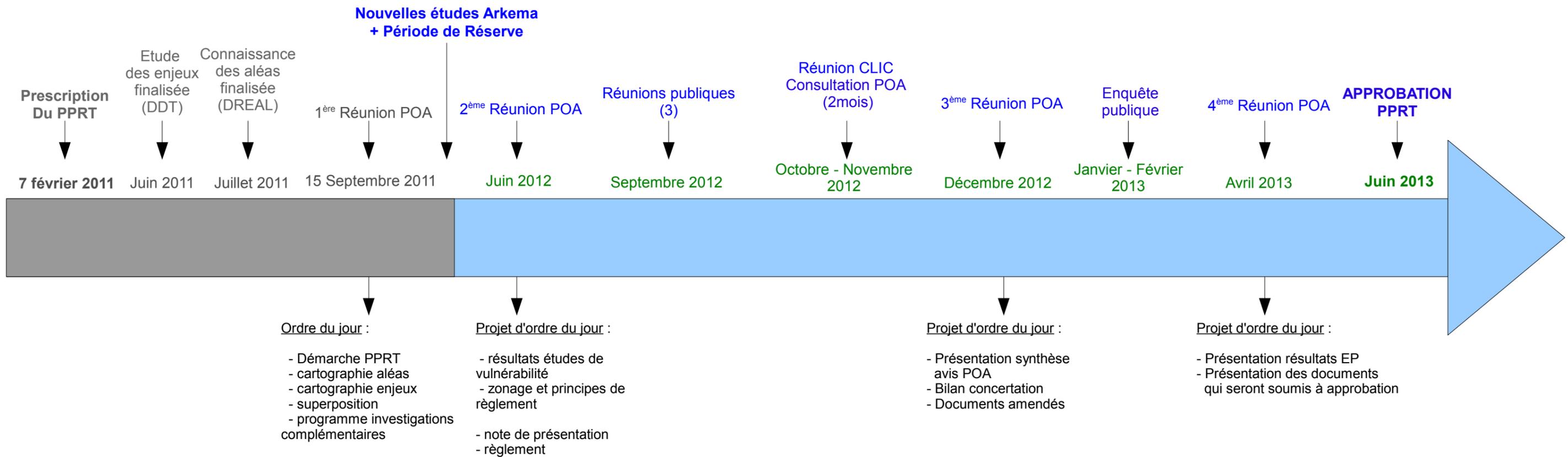
- Résultats sécurité au poste de travail en amélioration
- Déploiement sur les sites du groupe ARKEMA d'une démarche sécurité « Les essentiels » dont les trois premiers thèmes de 2011, sur un total de 14, sont
  - La circulation
  - Le balisage
  - Les risques d'ouverture de circuits
- Démarches d'observation des gestes à risque, en partage avec nos EE
- Audits et visites de conformité du site : Conditions générales Opérateurs , tous les trimestres.



# PPRT de Château Arnoux Saint Auban (avec effet falaise) (ARKEMA) Enveloppes des aléas tous types d'effets confondus



# Planning prévisionnel PPRT ARKEMA - Château-Arnoux-Saint-Auban



## Sirènes du site

---

### Deux types

- POI, internes au site : lancement d'un programme de remise en état et remplacement en cours pour disposer d'un matériel plus efficace, testées tous les mois ainsi que l'ensemble des moyens de communication ( téléphones astreintes, radios ...)
- PPI : testée tous les premiers mercredis du mois, ainsi que les 3 sirènes RNA couplées : Château Arnoux et Les Mées
  - Périmètre réduit suite à la mise à jour des EDD : 1.6 km
  - Etudes de fonctionnement lancée
- Robot d'alerte : ajout des téléphones portables des élus d'astreinte de la Commune en cas de déclenchements d'une alerte PPI

## Sirènes du site

---

### Cf. RAPPORT PROVISOIRE

#### ● « TEST D'AUDIBILITE DES SIRENES PPI D'ARKEMA SAINT-AUBAN » Exercice du 9 juin 2009

##### ● POUR UN PERIMETRE DE 1 400 METRES

- Ce périmètre impacte les alentours du site d'Arkema (comme par exemple les berges de Durance, le barrage, des zones agricoles, etc.) les zones habitées et les ERP publics et privés (établissements scolaires, la gare, le centre d'aide par le travail, l'aérodrome, etc.) du village de Saint-Auban et des zones agricoles de la commune de L'Escale.
- L'audition est globalement bonne mais la dispersion du son de la sirène est perturbée par le fait que la sirène est localisée à une altitude inférieure à celle du village de Saint-Auban. Cela se constate d'autant plus dans les quartiers de la Fanchironnette au nord ouest de la RN85 et dans le quartier où est localisé le CAT (centre d'aide par le travail) « Les ateliers de Fournas ».
- Hormis les zones précédemment décrites, l'audition est correcte en extérieur. Mais dans le périmètre, pour environ 40 % des cas, la sirène n'est pas audible à l'intérieur des bâtiments. Les raisons sont de deux ordres : bonne isolation phonique due à la présence de doubles vitrages et/ou un environnement sonore important ; notamment dans les entreprises situées dans la zone artisanale « Les Blaches Gombert » se situant juste au nord du site d'Arkema

## Sirènes du site

---

- Idéalement, au vu de la topographie, pour avoir un maximum d'audibilité il serait nécessaire d'implanter une sirène dans le village de Saint-Auban dont les spécifications devraient être définies par un bureau d'étude spécialisé.
- D'autres moyens alertes pourraient être utilisés comme par exemple :
  - appel téléphonique dédié avec diffusion de l'alerte et des consignes (recensement de toutes les lignes téléphoniques présentes fixes et mobiles)
  - des ensembles mobiles d'alerte équipés pour la protection des équipiers exposés à des nuages toxiques